

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

Délibération : **N° 2019-12-153**  
OBJET : **EXECUTION DU BUDGET AVANT SON VOTE**  
**BUDGET COMMUNE 2020**  
Nomenclature : **7.1.2**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 23

**Pouvoirs** : 5

**Absent** : 1

**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2019 12 153 -  
ANNEXE Ouverture des  
credits ouverts avant vote  
BP 2020.pdf

Le seize décembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le six décembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Damien CLOUET, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Gil RANNOU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Catherine RENAudeau donne pouvoir à Aurora ROOKE

**Le membre absent** : Chantal PERRUCHET

**Rapporteur** : Madame Catherine CADOU

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20191216-2019-12-153-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2019  
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Estimation des crédits pouvant être autorisés avant le vote du budget 2020

Chapitre	Libellé	Montant des crédits ouverts en 2019	Quart des crédits ouverts 2019 (Montant maximum)
20	Immobilisations incorporelles	56 858.60 €	14 214.65 €
204	Subventions d'équipement ver	385 663.09 €	96 415.77 €
21	Immobilisations corporelles	2 308 714.98 €	577 178.75 €
23	Immobilisations en cours	4 692 092.91 €	1 173 023.23 €
<b>Total</b>		<b>7 443 329.58 €</b>	<b>1 860 832.40 €</b>

Considérant la présentation détaillée lors de la commission ressources du 3 décembre 2019, le détail des crédits à prévoir avant le vote du budget 2020 est le suivant :

Chapitre	Libellé	Montant autorisé avant le vote du budget 2020
21	Immobilisations corporelles	70 660.00 €
23	Immobilisations en cours	110 500.00 €
<b>Total</b>		<b>181 160.00 €</b>

Ces crédits seront inscrits lors de leur adoption et l'autorisation du conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption des budgets.

Vu la présentation faite en commission Ressources le 03 décembre 2019,

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- **D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 181 160 €, sur le budget commune 2020.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 16 décembre 2019  
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture 044-214402091-20191216-2019-12-153-DE Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019
--